



Rythmes scolaires :

*Le SE-Unsa a soutenu la mise en place de la réforme des rythmes, conformément à ses mandats sur une meilleure répartition des temps d'apprentissage sur la semaine. Il souhaite avoir un bilan après 2 années d'existence sur notre département.*

Le DASEN indique que la mise en place des rythmes scolaires est désormais stabilisée. A la rentrée prochaine aucune commune ne devrait toucher à nouveau à son organisation.

Les relations entre l'Ecole et les mairies s'améliorent par endroit. Le partage des locaux, souvent problématique, permet une approche différente de la nécessaire collaboration entre les municipalités et les enseignants.

La logique financière prédomine malgré tout et il sera bien difficile, en raison de la baisse de la dotation de l'Etat, de faire évoluer l'offre des activités périscolaires dans le bon sens.

Le DASEN regrette que cette réforme des rythmes ne se soit pas forcément accompagnée d'une réflexion autour de l'organisation du temps scolaire dans les écoles. L'apparition d'une matinée de classe supplémentaire n'a pas forcément été pensée. Quoiqu'il en soit la grande difficulté de cette réforme sera, au moment du bilan, d'évaluer les bénéfices de cette nouvelle organisation sur les résultats des élèves.

*L'avis du SE-Unsa : Après beaucoup de remous la réforme des rythmes semble avoir été acceptée et assimilée par tous. Selon l'organisation choisie certains collègues en tirent des bénéfices concernant leur rythme de vie. Par contre le bénéfice pour les élèves demeure difficilement palpable.*

Formation initiale :

*La disparition des IUFM au profit des ESPE a engendré de grands changements dans la formation initiale. Après une 1<sup>ère</sup> année difficile certains ajustements ont permis de rendre la vie de nos stagiaires un peu plus facile. Pour le SE-Unsa il ne faut pas en rester là.*

Le DASEN rappelle les mesures qui ont été mises en place à la rentrée 2015 afin d'alléger l'année de stage des lauréats au concours : pas d'université en septembre pour favoriser la prise en main de la classe, un stage massé reculé de 2 mois (en mars) afin qu'il ne vienne pas trop tôt dans l'année, un travail auprès de l'université pour abandonner la notion de « travail de recherche » au cours du M2. Le suivi sur le terrain est assuré par les formateurs : même s'il n'est pas suffisant, le 92 est le département qui possède le meilleur ratio maîtres formateurs/stagiaires de l'académie. Le DASEN souhaite malgré tout augmenter ce ratio et a créé 3 postes de Conseillers pédagogiques à la rentrée prochaine.

Le SE-Unsa apporte une critique concernant le « couplage » des supports stagiaires. En effet ils sont majoritairement affectés sur des demi-décharges de direction. Or la charge de travail des directeurs est suffisamment importante pour qu'ils n'aient pas à assurer un tutorat avec un stagiaire. Le DASEN en convient et va réfléchir à l'équilibre directeurs demi-déchargés/collègues à mi-temps. En effet, à la rentrée prochaine, il y aura moins de stagiaires que prévu (environ 220, contre 300 attendus) en raison du faible nombre de candidats au concours (2000, pour 1750 places). Pour autant la présence des directeurs sur l'école toute la semaine (contrairement aux collègues à mi-temps) favorise la concertation entre collègues et sont donc des candidats « idéaux ».

Direction

Le SE-Unsa rappelle que les tâches des directeurs se complexifient d'année en année. Une formation solide est nécessaire pour appréhender correctement la fonction. Certains aspects ne sont pas du tout évoqués, comme l'aspect relationnel ou la manière de mener des entretiens avec les parents ou les collègues.

Le DASEN convient de cette faiblesse et la regrette, d'autant plus que cela permettrait d'éviter nombre de conflits qu'il doit régler impliquant des collègues directeurs.

Le SE-Unsa rappelle que la mise en place du nouveau régime de décharge n'apporte rien aux directeurs du 92 puisque nous avons un régime de décharge favorable par rapport au plan national. Seul changement : les directeurs des maternelles de 8 classes vont être 1/3 déchargés à la rentrée. Le

SE-Unsa s'inquiète de la manière dont ces décharges vont être organisées ; le DASEN indique que les services vont y travailler d'ici fin juin.

Nous clôturons le sujet par l'évocation d'un cas particulier : une collègue directrice, placée en maladie quelques semaines, a perdu ses indemnités de direction puisqu'un intérim a été officiellement nommé le temps du congé. Il ne nous semble pas souhaitable, lorsqu'un directeur s'absente pour une courte durée, qu'il soit sanctionné financièrement d'autant qu'il continue le plus souvent à gérer l'école « à distance ». Le DASEN s'engage à porter une attention particulière à ce genre de situation.

Pour finir, le DASEN annonce la transformation, dès la rentrée prochaine, des premiers CUI en AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) avec la signature d'un CDD puis d'un CDI après 6 ans d'ancienneté. Ce nouveau statut va apporter stabilité et sécurité aux personnels. Le SE-Unsa accueille favorablement cette annonce même si de nombreux points restent à améliorer comme la rémunération, le temps de travail et la formation des futurs AESH.